



Canada

- Tourism -
KINGSTONPACER
Inflatable Boats

KEILTY

Marine Outfitters.ca



Régate CORK 2024 internationale et classes olympiques Championnat. jeunesse de Voile Canada (Club 420, ILCA 4, ILCA 6, 29er) et Championnat senior de Voile Canada (ILCA 6, ILCA 7) Championnat nord-américain en 29er

Autorités organisatrices : CORK/Sail Kingston et Voile Canada



5 au 9 août 2024 Journées de courses 5 au 9 août 2024
Port olympique de Portsmouth
Kingston (Ontario), Canada



Avis de course (ADC)

Amendement #1 2024-07-22

La mention « [NP] » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cette règle modifie la RCV 60.1(a).

1 RÈGLES

- 1.1 La régate est assujettie aux exigences énoncées dans les Règles de course à la voile (RCV).
- 1.2 [DP] La RCV 40.1 s'applique et est modifiée de manière à être applicable en tout temps sur l'eau.
- 1.3 L'annexe T « Conciliation » des RCV s'applique..
- 1.4 Les bateaux doivent naviguer sous le numéro de voile avec lequel ils se sont inscrits. Le comité de course pourrait autoriser un changement de numéro si une demande lui est adressée. Un bateau qui navigue sous un numéro de voile autre que celui avec lequel il s'est inscrit ou qui a été approuvé recevra une pénalité de pointage de 10 %, qui s'ajoutera au score de la course la plus proche du moment de l'incident. La pénalité sera imposée sans instruction, conformément à la RCV 44.3(c). Ceci modifie la RCV 63.1 et la RCV A5.
- 1.5 Le *Code de conduite* et la *Trousse de politiques en matière de sport sécuritaire* de CORK / Sail Kingston s'appliqueront. Ces documents peuvent être consultés ici : [Code de conduite](#) et la *Trousse de politiques en matière de sport sécuritaire de CORK*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront affichées sur le tableau officiel d'information en ligne

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne peut être consulté à l'adresse suivante : [Le tableau officiel d'information](#)
- 3.2 [DP] Sauf dans une situation d'urgence, lorsqu'il est en course, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



ALIVE
SINCE / 1877

CORK/Sail Kingston
Portsmouth Olympic Harbour 53 Yonge St. Kingston, ON, K7M 6G4
Phone: (613) 545-1322 Email: events@cork.org

Canada

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, Club 420 et 29er.
- 4.2 Pour être autorisé à prendre part à l'événement, il est nécessaire de remplir le [formulaire d'inscription](#) en ligne de la compétition et de s'acquitter de tous les frais exigibles au plus tard le 5 août 2024, à 18 h. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date. Tout changement apporté à l'inscription doit être effectué par l'entremise du tableau officiel d'information en ligne, au moyen de la fonction de modification de l'équipement.
- 4.3 Dans le cadre du processus d'inscription en ligne, les participants (ou, pour les personnes âgées de moins de 18 ans, les parents/tuteurs) devront apposer une signature électronique sur le formulaire de renonciation de la régata CORK/Sail Kingston. Une copie du formulaire est disponible ici : formulaire de renonciation [CORK](#). De plus, tous les athlètes et accompagnateurs qui prennent part à un événement de Voile Canada doivent apposer leur signature électronique sur le formulaire de consentement de Voile Canada, qui peut être trouvé ici : formulaire de consentement de [Voile Canada](#).
- 4.4 Pour terminer le processus d'inscription, les participants doivent s'acquitter de tous les droits exigés et remplir la liste de vérification en pièce jointe (Annexe 1).
- 4.5

Classe	Régata CORK internationale / Championnat jeunesse de Voile Canada	Régata CORK pour les classes olympiques / Championnat senior de Voile Canada
Club 420	Moins de 19 ans	S.O.
ILCA 4	Moins de 19 ans	S.O.
ILCA 6	Moins de 19 ans	Ouvert
ILCA 7	S.O.	Ouvert
29er	Moins de 19 ans	S.O.

5 DROITS D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENTS

Date	Fees
Tarif pour les inscriptions hâtives : Réception du formulaire d'inscription et des droits d'inscription au plus tard le 24 juin 2024	En simple – 276,00 \$ CA + TVH de 13 %
	En double – 412,00 \$ CA + TVH de 13 %
Tarif pour les inscriptions régulières : Réception du formulaire d'inscription et des droits d'inscription après le 24 juin 2024, mais avant le 23 juillet 2024.	En simple – 325,00 \$ CA + TVH de 13 %
	En double – 485,00 \$ CA + TVH de 13 %
Tarif pour les inscriptions en retard : Réception du formulaire d'inscription et des droits d'inscription après le 23 juillet 2024.	En simple – 406,00 \$ CA + TVH de 13 %
	En double – 597,00 \$ CA + TVH de 13 %

- 5.1 Les droits d'inscription couvrent la participation à la course, les frais de 25 \$ par personne pour la participation à une régata de Voile Canada, ainsi qu'un article souvenir.
- 5.2 Si l'organisation (CORK) annule ou reporte la compétition, tous les droits seront remboursés, à l'exception des frais bancaires.
- 5.3 Tous les droits (à l'exception des frais bancaires) payés les bateaux seront remboursés si les bateaux en question annulent leur inscription avant le 23 juillet 2024.

6 [DP] PUBLICITÉ

- 6.1 1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 QUALIFICATIONS ET FINALES

- 7.1 La régate pourra comprendre une épreuve de qualification et une finale. La décision sera prise à la fin de l'inscription.
- 7.2 [DP] Les bateaux qui prennent part à une série de qualification ou à une série finale devront arborer les couleurs d'identification de la flotte. Il incombe aux concurrents d'apporter leurs propres manchons d'identification d'escadre/de flotte réutilisables (jaune, bleu, rouge, vert) lors de l'événement. Le manchon ou la bache doit être fixé sur la partie inférieure du mât, entre l'attache du hale-bas et la bôme, et avoir une surface d'au moins 28 cm (11 po). L'utilisation de bâches, d'élastiques ou de rubans colorés à usage unique est interdite. Des manchons pourront être achetés au bureau de CORK et par l'entremise du site Web.

8 PROGRAMME

Date	Heure	Activité
Lundi 5 août	10 h à 17 h	Inscription et enregistrement des concurrents et des entraîneurs au POP (bureau d'inscription de la Régate CORK)
Mardi 6 août	9 h	Enregistrement sur place des compétiteurs et des entraîneurs
	10 h	Activité de bienvenue et réunion des compétiteurs
	10 h 15	Réunion des entraîneurs
	12 h	Signal d'avertissement de la 1re course de la journée (trois courses au programme pour les 29er, deux pour toutes les autres flottes)
Mercredi 7 août	9 h 15	Réunion des entraîneurs
	11 h	Signal d'avertissement de la 1re course de la journée (quatre courses au programme pour les 29er, trois pour toutes les autres flottes)
Jeudi 8 août	9 h 15	Réunion des entraîneurs
	11 h	Signal d'avertissement de la 1re course de la journée (quatre courses au programme pour les 29er, trois pour toutes les autres flottes)
Vendredi 9 août	9 h 15	Réunion des entraîneurs
	11 h	Signal d'avertissement de la 1re course de la journée (quatre courses au programme pour les 29er, trois pour toutes les autres flottes)
	15 h	Aucun signal d'avertissement après cette heure
	Après les courses	Remise des prix

- 8.1 Une course additionnelle peut être présentée lors d'une journée donnée, pourvu qu'il n'y ait pas plus d'une course qui soit disputée avant la date et l'heure prévues.

9 INSTALLATION

- 9.1 La compétition se déroulera dans le lac Ontario, au sud du Port olympique de Portsmouth.

10 PARCOURS

- 10.1 Les concurrents navigueront sur des parcours au vent-sous le vent ou, pour les classes ILCA, un parcours en trapèze.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 11.1 L'annexe P « Procédures spéciales pour la RCV 42 » s'applique. L'annexe P2.3 est supprimée, et l'annexe P2.2 est modifiée comme suit : « Lorsqu'un bateau reçoit une pénalité pour une deuxième fois de suite lors de la régate, il doit promptement se retirer. S'il omet de le faire, il sera disqualifié sans instruction et son score ne sera pas retranché. »

- 11.2 En ce qui concerne la classe 29er, la RCV 44.1 et la RCV P2.1 sont modifiées de façon à ce que la pénalité de deux tours soit remplacée par une pénalité d'un tour.
- 12 **POINTAGE**
- 12.1 Une course est requise pour constituer une série.
- 12.2 Si moins de cinq courses sont validées, le score d'un bateau pour la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 12.3 Si cinq à neuf courses sont validées, le score d'un bateau pour la série sera le total de ses scores dans toutes les courses, en retirant son plus mauvais score.
- 12.4 Si dix courses ou plus sont validées, le score d'un bateau pour la série sera le total de ses scores dans toutes les courses, en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 12.5 Onze courses sont inscrites au programme pour les classes Club 420, ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4, et quinze pour la classe 29ers.
- 13 **[DP] [NP] PERSONNEL DE SOUTIEN ET BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 13.1 Des frais de 80 \$ (plus TVH) sont exigés; les accompagnateurs doivent s'inscrire en ligne à l'adresse : [inscription à l'événement](#).
- 14 **[DP] AMARRAGE**
- 14.1 Les bateaux doivent demeurer dans l'espace qui leur a été assigné dans l'aire de stationnement.
- 15 **[DP] LANCEMENT**
- 15.1 Les bateaux doivent lancer et revenir au Port olympique de Portsmouth.
- 16 **PRIX**
- 16.1 Les organisateurs de la Régate CORK remettront une variété de prix, selon le nombre de concurrents formant la flotte. Certaines associations de classe pourraient également décerner leurs propres prix.
- 16.2 Voile Canada remettra des prix dans le cadre du Championnat jeunesse de Voile Canada et du Championnat senior de Voile Canada.
- 16.3 D'autres prix pourraient également être décernés par Voile Canada et Helly Hansen.
- 17 **DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET ÉNONCÉ CONCERNANT LES RISQUES**
- La RCV 3 mentionne ce qui suit : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » Compte tenu des circonstances dans lesquelles elle est pratiquée, la voile est un sport imprévisible qui comporte une part de risque inhérent. En participant à l'événement, tous les concurrents acceptent et reconnaissent :
- (a) que la pratique de la voile présente un risque inhérent pour les concurrents, leur équipage et leur bateau, et qu'ils acceptent d'assumer ce risque en prenant part à l'événement;
 - (b) qu'ils sont responsables de leur sécurité et de celle de leur équipage, de leur bateau et de toute autre propriété, tant à terre que sur l'eau;
 - (c) qu'ils sont responsables de tout dommage, blessure ou perte causé par leurs propres actions ou omissions;
 - (d) que leur bateau doit être en bon état et doté de l'équipement requis pour participer à l'événement, et qu'ils doivent eux-mêmes être aptes à prendre part à l'événement;
 - (e) que la présence d'une équipe de gestion de course, de bateaux patrouilleurs et d'autres officiels et bénévoles désignés par les organisateurs de l'événement ne les dégage pas de leurs responsabilités;
 - (f) que l'étendue de l'assistance qui peut être procurée par le bateau patrouilleur est assujettie à des contraintes pratiques, particulièrement lorsque les conditions météo sont extrêmes.
- 18 **ASSURANCE**
- 18.1 Chaque bateau doit avoir une assurance responsabilité civile contractée auprès d'une tierce partie. Il n'incombe pas à l'autorité organisatrice de vérifier qu'un bateau a bien souscrit à une telle assurance.
- 19 **[DP] SENSIBILISATION AUX COMMOTIONS CÉRÉBRALES**
- 19.1 Certaines dispositions de la Loi Rowan s'appliquent. Voir le site Web d'Ontario Sailing (en anglais) pour les plus récentes informations et exigences : ontariosailing.ca/concussion-information/.

- 19.2 Les concurrents et le personnel de soutien âgés de moins de 26 ans doivent :
- confirmer avoir lu la ressource de sensibilisation aux commotions cérébrales approuvée par le ministère;
 - confirmer avoir lu le code de conduite des athlètes en cas de commotion cérébrale (en anglais) d'Ontario Sailing et avoir accepté de s'y conformer.
- 20 **CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PHOTOS ET DES VIDÉOS**
- 20.1 En prenant part à l'événement, les concurrents consentent, sans aucune exception, à ce que toute photographie ou vidéo les montrant, eux ou le bateau qu'ils utilisent lors de la compétition, puisse être publiée dans tout média, que ce soit à des fins éditoriales ou publicitaires ou pour un usage dans la presse, et ce sans exiger de compensation.
- 21 **RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS**
- 21.1 Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau de la Régate CORK par courriel (events@cork.org) ou par téléphone (+[1-613-545-1322](tel:1-613-545-1322))
- 21.2 Des renseignements utiles à propos de l'hébergement, des voyages, de la location de bateau, des services liés à l'équipement et des divertissements offerts dans la région peuvent être trouvés (en anglais) sur le site www.cork.org.
- 21.3 Pour savoir si des bateaux sont offerts en location, consulter la page (en anglais) www.cork.org/charter-boats.

Annexe 1

ILCA 7, 6, et 4

- Mon bateau respecte l'exigence des règles de la classe pour la fixation de la dérive au bateau au moyen d'une ligne d'attache ou d'un sandow.
- Mon bateau respecte l'exigence des règles de la classe pour la fixation d'un bout de retenue ou d'un sandow au mât en cas de chavirement.
- Lors d'une série de qualification ou d'une série finale, le bateau doit, conformément au point 7.2 de l'avis de course, arborer un manchon d'identification coloré réutilisable propre à son escadre/sa flotte.
- Chaque marin ILCA 6 et ILCA 7 doit être membre de l'International Laser Class Association

Club 420

- Mon bateau respecte l'exigence des règles de la classe pour la fixation d'un câble de remorquage au mât.
- Un sifflet doit être fixé au VFI au moyen d'un cordon.
- Une ligne doit être utilisée pour retenir le gouvernail afin que celui-ci ne se détache pas du bateau en cas de chavirement ou de renversement.
- Lors d'une série de qualification ou d'une série finale, le bateau doit, conformément au point 7.2 de l'avis de course, arborer un manchon d'identification coloré réutilisable propre à son escadre/sa flotte.

29er

- Chaque membre de l'équipage du bateau doit porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) répondant minimalement à la norme EN393 ou ISO 12402-5 niveau 50.
- Chaque concurrent doit porter en tout temps un sifflet homologué SOLAS.
- Chaque membre de l'équipage doit être membre en règle de l'International 29er Class Association.